



Non respect - par un client - d'un devis signé

Par **Iacouveuse**, le **06/05/2011 à 09:44**

Bonjour,

Autoentrepreneur, je realise des sites internet. Un client, après avoir accepté et signé un devis depuis plusieurs semaine (j'au donc commencé la réalisation du travail) me signale par mail qu'il "met fin à notre accord". Il me laisse généreusement l'acompte versé ..

En a t il le droit? Quels sont mes recours ?

Merci d'avance pour toute aide.

Par **lianavan**, le **06/05/2011 à 09:58**

C'est pour cela que l'on paye un acompte il me semble. C'est réglo, même si c'est dur.

Par **chaber**, le **06/05/2011 à 10:37**

bonjour

un acompte engage les deux parties du contrat signé; l'une à effectuer sa prestation complète et l'autre à solder le paiement.